Nos Honoraires d'agence (TTC)

*Montants maximum affichés

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 € à 69 999 €	9.80 %
De 70 000 € à 109 999 €	8.70 %
De 110 000 € à 159 999 €	7.65 %
De 160 000 € à 299 999 €	6.60 %
De 300 000 € à 449 999 €	5.55 %
De 450 000 € à 599 999 €	5.05 %
A partir de 600 000 €	4.30 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

LOCATION

Zone Non tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M²
0 à 20 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 20 à 30 m²	9 € dont 2 € pour l'EDL
> 30 à 50 m²	8 € dont 2 € pour l'EDL
> 50 à 70 m²	7 € dont 2 € pour l'EDL
> 70 à 100 m²	6 € dont 2 € pour l'EDL
100 m² et +	5.50 € dont 2 € pour l'EDL

Zone tendue

SUPERFICIE	MONTANT AU M²
0 à 40 m²	13 € dont 3 € pour l'EDL
> 40 à 60 m²	11 € dont 3 € pour l'EDL
> 60 à 100 m²	10 € dont 3 € pour l'EDL
100 m² et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

Baux meublés : Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m².

Baux Code Civil : 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇨ **Garantie loyers impayés**
- ⇨ **Garantie Protection juridique**
- ⇨ **Garantie des détériorations immobilières**
- ⇨ **Garantie inoccupation**

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) : 13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail : 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Renouvellement de bail à la charge du locataire : 450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999 € TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

Barème applicable aux mandats signés à compter du 1er/11/2023

SARL ACCED IMMOBILIER au capital social de 600 000 € - 752 874 107 RCS NANTES
TVA intracommunautaire : FR 31 752 874 107 - Carte professionnelle 4401 2018 000 031 472
Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047
Garantie financière : CEGC, 16 Rue Hoche Tour Kupka B TSA 39999 92919 LA DEFENSE CEDEX (Transaction : 301 960 €)